



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-20-0597 du 17/02/2020

Arrêté du 30 janvier 2020

**ARRETE PORTANT REINTEGRATION ET RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES,
HORS CLASSE**

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte réintégration et radiation des cadres de la direction générale des Finances publiques d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques, hors classe.

Date d'application : 24/12/2018

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION ET RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE..... 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION ET RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

ARRÊTÉ

portant réintégration et radiation des cadres de la Direction Générale des Finances Publiques
d'une inspectrice divisionnaire des finances publiques, hors classe

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié relatif au statut particulier de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;
- Vu l'arrêté du 24 décembre 2018 du Premier ministre portant intégration après détachement de Madame Brigitte VIOLETTE, Attachée d'administration de l'Etat hors classe ;
- Sur la demande de l'intéressée ;

ARRÊTE :

Article premier : Madame Brigitte VIOLETTE, matricule DGFIP n° 852943, inspectrice divisionnaire des finances publiques, hors classe, est réintégrée dans son corps d'origine et radiée des cadres de la Direction Générale des Finances Publiques, à compter du 24 décembre 2018, date de son intégration dans le corps des attachés d'administration de l'Etat.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 30 JANVIER 2020

POUR LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE
CHEF DU BUREAU RH1B

FLORENCE PLOYART